

Vers un fournisseur public d'énergie en RBC

Centre d'Appui SocialEnergie (Fédération des services sociaux)

Nous plaçons pour la création d'un fournisseur public d'énergie en RBC, qui fournira les bâtiments et équipements publics ainsi que les ménages qui le souhaitent en électricité 100 % renouvelable et en gaz, avec une approche sociale, participative et de service public.

Un fournisseur public aurait pour objectif non pas l'obtention de bénéfices à répartir entre des actionnaires privés, mais plutôt la garantie du droit à l'énergie de toute la population bruxelloise, à travers une politique de prix juste, transparente, stable et alignée sur les prix les plus bas du marché. Tous les profits éventuels générés par son opération seraient réinvestis dans le maintien des prix abordables et stables, l'éradication de la précarité énergétique et la transition énergétique en RBC, dans une optique de décarbonation de l'économie et de la société.

Ce fournisseur public proposerait par conséquent un service local, fiable, transparent et de qualité, qui s'éloignerait des pratiques agressives et déloyales de captation de clients pratiquées par d'autres acteurs du marché. Le fournisseur public opérerait pour une gouvernance participative et démocratique, où les bruxellois.es pourront faire entendre leurs voix et avoir un poids réel lors de la prise de décisions stratégiques. Il obtiendrait un maximum de l'électricité qu'il commercialise de sources de production locales et citoyennes, ainsi que publiques.

Pourquoi un fournisseur public d'énergie en RBC ?

- Vu le **nombre très réduit de fournisseurs privés** prêts à participer d'un marché qui prend au sérieux le droit à l'énergie des bruxellois.es en prévoyant des mesures de protection élevées, un fournisseur public devient particulièrement nécessaire. Actuellement, il n'y a plus que deux fournisseurs privés en RBC qui proposent des contrats à tout public.
- Un fournisseur public prêt à fournir en énergie aux bâtiments et aux équipements publics (ainsi qu'aux ménages et PME qui le souhaitent) donne **une solution aux marchés publics où aucune offre n'est reçue, y compris quand le tarif social est d'application**, situation qui s'est déjà produite dans notre région.
- Un fournisseur public contribuerait à **redoubler les efforts dans la lutte contre la précarité énergétique**, en menant une politique de recouvrement des impayés juste, humaine et sociale et en renonçant à la coupure, à tout le moins pour les ménages en incapacité de paiement et pour les personnes vulnérables (enfants, personnes âgées, personnes handicapées ou avec une maladie chronique, etc.). Il collaborerait étroitement avec les CPAS et les services sociaux associatifs de notre région.

- Un fournisseur public proposerait **une électricité 100 % renouvelable et une offre tarifaire claire, transparente et stable**, simple et compréhensible, alignée sur les prix les plus bas du marché et prenant en compte les innovations liées à une transition juste. Il mènerait une politique de *sourcing* responsable, priorisant les initiatives de production locales et citoyennes et les moyens de production publics.
- Un fournisseur public contribuerait à **démocratiser l'accès à l'énergie et deviendrait un vrai vecteur de changement du modèle énergétique**, à travers plusieurs structures de participation et de prise de décisions citoyennes et en promouvant la production d'énergie renouvelable dans la région.

Quelles expériences comparées ?

- À **Hambourg**, [Hamburg Energie](#) existe depuis 2009, quand le Sénat a décidé de reprendre en main l'approvisionnement en énergie de la ville hanséatique et de le façonner activement. Comme noté dans leur site, « cela présente un avantage évident pour nos clients : en tant que véritable fournisseur d'énergie municipal, **nous nous engageons exclusivement envers les citoyens de notre ville et non envers des investisseurs anonymes** ». Hamburg Energie fournit de l'électricité 100 % verte et la rachète prioritairement auprès des fournisseurs et des communautés de la région.
- À **Barcelone**, [Barcelona Energia](#) a été créée en 2018. Elle fournit en électricité 100 % verte aux bâtiments et équipements de la Commune de Barcelone et de son aire métropolitaine et, depuis 2019, elle fournit aussi aux ménages et aux entreprises privées. Elle se désigne comme **un élément clé dans la transition vers la souveraineté énergétique**, l'amélioration du bien-être des barcelonais.es, l'accompagnement vers un modèle énergétique plus vert et la promotion de l'auto-consommation et de la performance énergétique. Elle dispose d'un Conseil des usagers où ceux-ci sont représentés dans la prise de décisions.

Quel cadre juridique et à qui l'initiative ?

- **Le droit européen n'est pas opposé à cette possibilité**, pour autant qu'une concurrence équitable et un accès non-discriminatoire aux différents fournisseurs soient garantis. Dans cette optique, le fournisseur public devrait avoir une viabilité économique et financière propre dans ses opérations et agir avec des critères de marché pour ce qui concerne la fourniture aux ménages et aux PME.
- **Nous suggérons la création d'une société coopérative, voire d'une société anonyme de droit public**, qui fournirait directement les bâtiments et équipements publics sans devoir avoir recours aux marchés publics et qui pourrait en même temps fournir aux ménages et aux entreprises privées qui le souhaitent, dans le respect de certaines conditions¹.

¹ À partir de la jurisprudence européenne, la loi belge relative aux marchés publics prévoit l'exception dite du « contrôle "in house" », qui permet de passer directement un marché public entre un pouvoir

- À notre avis, **le gouvernement régional est le mieux placé** pour prendre l'initiative. Ce modèle s'inscrit pleinement dans la Déclaration de politique générale, notamment par rapport à **la protection du consommateur et le renforcement du caractère public de la politique de l'énergie en RBC**. Il permettrait aussi de mettre en œuvre l'engagement du gouvernement régional à ce que **l'électricité fournie à l'ensemble des bâtiments et équipements publics soit 100 % renouvelable** et à la promotion et développement d'une production collective d'énergie en RBC via des sources renouvelables.

Prochaines étapes

- Ce modèle demande une **étude de faisabilité plus approfondie** sur sa compatibilité avec les règles de droit public belge et bruxellois, explorant les formes juridiques et modalités concrètes qu'un tel fournisseur pourrait adopter en RBC. Nous considérons qu'il serait pertinent que le gouvernement régional ou l'administration régionale commissionnent une telle étude et en publient les résultats.
- Si l'étude devrait confirmer la faisabilité du fournisseur public, nous proposons le lancement d'une **dynamique plus ample avec des acteurs du paysage de l'énergie en RBC qui permette de réfléchir sur des aspects plus concrets** tels que les structures de prise de décisions et de participation citoyennes, les engagements sociaux et environnementaux qu'un tel fournisseur devrait prendre et la meilleure façon de mettre en œuvre ces aspects sur le plan opérationnel.

Nous restons bien entendu à disposition pour contribuer à une telle dynamique en apportant notre expérience de terrain et notre expertise sur les questions sociales dans le secteur de l'énergie en RBC.

*
**

adjudicateur et une personne morale de droit public ou de droit privé pourvu que le pouvoir adjudicateur exerce sur cette personne un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services (il doit donc exercer sur cette personne une influence décisive à la fois sur ses objectifs stratégiques et sur ses décisions importantes). Il y aura alors une limite : plus de 80 % des activités de la personne contrôlée doivent être exercées dans le cadre de l'exécution de tâches confiées par le pouvoir adjudicateur ou d'autres personnes morales qu'il contrôle. L'exception « in house » prévoit aussi la possibilité d'un contrôle conjoint dans le cas où un ensemble de pouvoirs adjudicateurs contrôlerait cette personne morale.